

Département
Indre et Loire



Arrondissement
Tours

St Martin Le Beau



Date d'envoi de la convocation
09 avril 2021

Elus en exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 2
Votants : 21

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSÉ, M. Gwendal MOULIN, Mme Christine POIRIER, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laetitia BERMELL, M. Guillaume LELANDAIS, Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents représentés : M. Laurent BERGER ayant donné pouvoir à Mme Danielle BROCHARD, Mme Caroline DEMAISON ayant donné pouvoir à Mme Marie PILLEBOUE

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, M. Fabien AMATHIEU (arrivé à 18h40)

Secrétaire de séance : M. Denis GIRAUD

Diffusion

Original : Registre / Copie : Service Ressources Humaines

DL 2021-04-14-7-1 : Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique C1 à temps complet

Après en avoir délibéré à l'unanimité (21 voix pour), le conseil municipal décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2021.
- Veiller à ce que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi soient inscrits au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Saint-Martin-le Beau, le 20 avril 2021

Pour extrait, certifié conforme

Alain SCHNEL

Maire

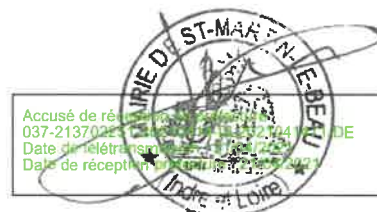
Certifié exécutoire

Compte tenu

De la publication le 21/04/2021

Alain SCHNEL

Maire



Accusé de réception
037-213702
Date de télétransmission : 2021-04-20 14:04
Date de réception : 2021-04-20 14:04